



SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE

L'eau a besoin de notre sagesse

Monsieur le Préfet de Loire Atlantique
Direction de la coordination et du management
de l'action publique
Bureau des procédures d'utilité publique
6, quai Ceineray
BP 33515
44035 NANTES CEDEX 1

Nos réf. : CF/MA-2016-07-0166
Vos réf. : 44-2016-00136

Nantes, le 6 juillet 2016

Monsieur le Préfet,

Vous m'avez adressé, pour avis, le dossier de demande de renouvellement de l'arrêté préfectoral de rejet relatif à la station d'épuration des Rochelets sur la commune de Saint-Brévin les Pins.

Le bureau de la Commission Locale de l'Eau a examiné ce dossier lors de sa réunion du 5 juillet 2016 et a rendu un avis favorable sur ce projet.

Les membres du bureau de la CLE souhaiteraient attirer votre attention sur un conflit d'usage lié à ce rejet sur le Boivre entre le vannage de l'Ermitage et de la route Bleue. Cette information nous a été relayée par le SAH Sud Loire, structure référente de ce bassin versant, qui fait suite à un courrier du 12 mai 2016 du Syndicat des Marais de la Giguénais à votre attention. Il présentait les points suivants :

- Le niveau d'eau fixé dans le règlement d'eau semble trop élevé.
En période estivale, les rejets de la station d'épuration des Rochelets constituent l'essentiel des écoulements du Boivre, entre l'Ermitage et la route Bleue. Sur ce secteur du cours d'eau, le règlement d'eau fixe une cote à 4,40m entre mai et octobre. Cette cote, trop élevée, empêche l'évacuation en eau des marais de la Giguénais. Ce qui entrave son bon usage.
- Le pompage d'eau dans le Boivre.
Afin de compenser les rejets de la station d'épuration des Rochelets, le Communauté de Communes Sud Estuaire encourage le pompage d'eau dans le Boivre auprès de trois irrigants. Toutefois, aucune donnée des volumes pompés n'est disponible.

- Les fortes teneurs bactériologiques dans l'eau.
Suite à des analyses d'eau, réalisées par le SAH Sud Loire le 5 août 2015, une pollution par la bactérie E.coli a été détectée dans le Boivre entre l'Ermitage et la route Bleue. L'origine de cette pollution correspond aux matières fécales d'origine humaine.

À l'écoute de solutions constructives, le Syndicat des Marais de la Giguenais souhaiterait qu'une démarche consensuelle soit menée afin de régler ces conflits.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de mes respectueuses salutations.



Christian COUTURIER
Président de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire